



Pour diffusion immédiate
Bourse de croissance TSX - ABI. V

Abcourt annonce une entente avec Glencore AG portant sur un financement par dette senior et un contrat d'achat de production

Rouyn-Noranda, Canada, le 22 décembre, 2025 – Mines Abcourt Inc. (« **Abcourt** » ou la « **société** ») (TSX Venture: **ABI**) (OTCQB: **ABMBF**) est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu un sommaire des modalités contraignant avec Glencore AG (« **Glencore** ») portant sur un financement par dette senior d'un montant principal pouvant atteindre 30 M\$ US (le « **financement** ») ainsi qu'un contrat d'achat de production (le « **contrat d'achat de production** » et, collectivement avec le financement, la « **transaction** »).

Principales modalités du financement :

- Le financement sera consenti par Glencore en deux tranches, pour un produit brut total pouvant atteindre 30 M\$ US :
 - Tranche A : 18,125 M\$ US, disponible à la date de clôture (telle que définie ci-après);
 - Tranche B : jusqu'à 11,875 M\$ US, disponible, au gré de la société, entre le 1^{er} décembre 2026 et le 31 janvier 2027.
- La société prévoit utiliser le produit du financement pour : (i) rembourser de la dette à coût plus élevé afin de réduire son coût du capital et de renforcer sa liquidité; (ii) financer des travaux d'exploration et des dépenses en immobilisations à son projet Flordin (y compris le camp des travailleurs, le puits d'extraction, les installations de résidus miniers et les infrastructures connexes); et (iii) fournir un fonds de roulement additionnel.
- Le financement arrivera à échéance à la date correspondant au 60^e mois suivant la date de clôture et portera intérêt, à compter de la date de clôture jusqu'au remboursement intégral, à un taux égal au SOFR d'un mois majoré de 2,5 % par année, les intérêts étant payables mensuellement à compter du premier anniversaire de la date de clôture.
- Glencore aura le droit de participer à tout financement par capitaux propres futur de la société, selon des modalités équivalentes, le droit de maintenir (ou d'augmenter) sa participation dans le cas de toute autre émission de titres de capitaux propres de la société, ainsi que de certains autres droits usuels des investisseurs.
- Sous réserve de l'approbation de la Bourse de croissance TSX (la « **TSXV** »), à la date de clôture, la société émettra en faveur de Glencore 68 905 000 bons de souscription de la société (chacun, un « **bon de souscription** »).
- Chaque bon de souscription aura une durée de 60 mois et pourra être exercé afin d'acquérir une action ordinaire de la société (une « **action sous-jacente** ») au prix de 0,15 \$ CA pendant les 36 premiers mois, puis à un prix d'exercice de 0,20 \$ CA par action sous-jacente pour les mois restants de la période de 60 mois.

- Les bons de souscription et toute action sous-jacente pouvant être émise à l'exercice de ceux-ci seront assujettis à une période de restriction statutaire au Canada de quatre mois et un jour à compter de la date d'émission des bons de souscription.

Principales modalités du contrat d'achat de production :

- Achat de doré provenant de la mine Géant Dormant
 - Glencore achètera 100 % de la production de doré en or (Au) et en argent (Ag) pendant toute la durée du contrat d'achat de production.
 - Le contrat d'achat de production aura une durée minimale de six ans et restera en vigueur jusqu'à ce qu'un total cumulé de 150 000 onces d'or ait été livré à Glencore.
 - Par la suite, Glencore se verra accorder un droit de premier refus, qui se poursuivra jusqu'à ce que Glencore choisisse de ne pas exercer son droit de premier refus pendant une période de deux années consécutives.
 - La tarification sera basée sur la moyenne des cours officiels LBMA (*London Bullion Market Association*) du matin (AM) et de l'après-midi (PM) pour l'or et l'argent.
- Droit de première offre concernant le financement et l'achat de toute production minérale provenant du projet Flordin-Cartwright
 - Glencore achètera tous les produits minéraux provenant de la propriété Flordin-Cartwright, à compter du début de la production et jusqu'à la date correspondant à huit ans après la déclaration de production commerciale.
 - La tarification sera basée sur la moyenne des cours officiels LBMA pour les métaux précieux et sur la moyenne des prix de règlement au comptant de la LME (*London Metal Exchange*) pour les métaux stratégiques.
- Droit de premier refus concernant l'achat de toute production minérale provenant de l'ensemble des autres propriétés d'Abcourt

Pascal Hamelin, président et chef de la direction déclare: « Cette transaction illustre notre capacité à fournir des métaux précieux et stratégiques à notre partenaire dans les prochaines années. Elle nous permet également de remplacer la dette existante par une dette à intérêt plus faible et à amortissement plus long, tout en conservant la flexibilité d'accélérer le remboursement dans un contexte de prix élevé de l'or. Cette facilité de financement offrira également une plus grande souplesse pour augmenter les activités de forage sur le projet Flordin et pour accélérer le forage et le développement en profondeur de la mine Géant Dormant. »

La clôture de la transaction est prévue pour le ou vers le 10 janvier 2026 (la « **date de clôture** ») et demeure soumise à certaines conditions, notamment la signature des conventions de financement définitives, du contrat d'achat de production, d'un accord intercréanciers entre Glencore et les créanciers actuels de la société, ainsi que des autres documents transactionnels définitifs, de même que l'obtention de toutes les approbations nécessaires, y compris celle de la TSXV.

À PROPOS DE MINES ABCOURT INC.

Mines Abcourt Inc. est une société canadienne de développement aurifère avec des propriétés stratégiquement situées dans le nord-ouest du Québec, au Canada. Abcourt possède l'usine et la mine Géant Dormant, ainsi que la propriété Flordin, où elle concentre ses activités.

Pour de plus amples renseignements sur Mines Abcourt Inc., veuillez consulter notre site web au www.abcourt.ca et les documents déposés sous notre profil au www.sedarplus.ca.

Pascal Hamelin
Président et chef de la direction
T : (819) 768-2857
Courriel: phamelin@abcourt.com

Dany Cenac Robert, Relations avec les investisseurs,
Reseau ProMarket Inc.
T : (514) 722-2276, poste 456
Courriel : ir@abcourt.com

FORWARD-LOOKING STATEMENTS

Certaines informations contenues dans ce document peuvent constituer des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En général, les informations prospectives peuvent être identifiées par une terminologie prospective, telle que « prévoit », « vise », « s'attend à », « projette », « a l'intention de », « anticipe », « estime », « pourrait », « devrait », « probablement », ou des variations de ces mots et expressions, ou des déclarations indiquant que certains actes, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « survenir » ou « être réalisés » ou d'autres expressions similaires.

Les déclarations prospectives, y compris les attentes de la société concernant la conclusion de la transaction, le calendrier de signature des conventions définitives et la réalisation de la transaction; la disponibilité, le calendrier et les modalités des avances prévues dans le cadre des Tranche A et Tranche B; l'utilisation prévue du produit du financement, notamment le remboursement de l'endettement existant; les modalités et la durée des contrats d'achat proposés pour le doré provenant de la mine Géant Dormant et pour les produits minéraux de la propriété Flordin-Cartwright et des autres propriétés; la capacité de la société à faire progresser et à intensifier les activités de forage et de développement sur les propriétés Flordin-Cartwright et Géant Dormant; ainsi que l'obtention de toutes les approbations et consentements nécessaires, y compris l'approbation de la TSXV et les consentements des créanciers actuels, sont basées sur les estimations d'Abcourt et sont assujetties à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs pouvant amener les résultats réels, le niveau d'activité, la performance ou les réalisations d'Abcourt à différer de manière importante de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations ou informations prospectives. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques commerciaux, économiques et d'incertitude, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient entraîner des écarts significatifs entre les résultats réels et ces déclarations prospectives, y compris les hypothèses pertinentes et les facteurs de risque exposés dans les documents publics d'Abcourt, disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Il ne peut y avoir aucune garantie que ces déclarations s'avéreront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de manière significative de ceux anticipés dans ces déclarations. Bien qu'Abcourt estime que les hypothèses et facteurs utilisés pour préparer les déclarations prospectives sont raisonnables, il convient de ne pas se fier indûment à de telles déclarations et informations prospectives. Sauf si requis par les lois sur les valeurs mobilières applicables, Abcourt décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser ces déclarations ou informations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

La TSXV et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la TSXV) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué de presse.